

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1334

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 8, insérer les deux phrases suivantes :

« Le déploiement militaire français dans les Outre-mer doit s'accompagner du renforcement substantiel des partenariats stratégiques avec les pays voisins. Ces partenariats doivent permettre en outre d'assurer autant que possible une inter-opérabilité entre les forces françaises et les forces armées de nos alliés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la stratégie française dans les outre-mer en lien avec les dépenses de la LPM qui lui sont liées. La France doit s'assurer l'appui de ses alliés mais aussi des pays limitrophes des zones concernées. Ces partenariats lui sont indispensables dans l'optique de défense de ses intérêts vitaux. La LPM doit clarifier la stratégie de présence militaire en partenariat avec les pays de cette zone. Ces partenariats devront s'accompagner d'une stratégie globale, y compris commerciale avec les pays limitrophes, afin d'assurer autant que possible une interopérabilité entre leurs équipements et les nôtres.